

Small Business Act pour l'Europe

Vous êtes

- Un citoyen
- Une entreprise
- Une association nationale d'employeurs
- Une association européenne d'employeurs
- Une association à but non lucratif
- Une autorité publique/gouvernementale
- Autre

Quel est votre secteur d'activité principal?

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente plus de 700.000 avocats européens à travers ses barreaux membres de 31 Etats membres effectifs et de 6 autres pays observateurs.

Dans quel pays se trouve le siège de votre entreprise/organisation? (facultatif)

Etes-vous d'accord pour que votre contribution soit publiée ou mentionnée dans le rapport de synthèse de la consultation? (facultatif)

- Oui
- Non

QUESTION GÉNÉRALE

Quels sont les problèmes les plus importants rencontrés par les PME et qui entravent leur croissance? Comment les résoudre?

Améliorer la compétitivité des entreprises européennes, tout particulièrement des PME, est un objectif essentiel pour assurer une croissance européenne soutenue, et durable. Les PME (moins de 250 salariés) représentent en Europe 23 millions d'entreprises, soit 99% des entreprises et fournissent 75 % des emplois. Or, ces PME rencontrent de nombreuses difficultés qui entravent leur activité :

- Les PME évoluent dans un environnement juridique, fiscal et social complexe. Les charges administratives pesant sur elles sont trop lourdes et elles ne disposent pas, à l'instar des grandes entreprises, des ressources internes nécessaires pour y faire face ; réduire la charge administrative des PME est donc une priorité absolue ;
- Les règles et formalités encadrant la création d'entreprise demeurent en outre très complexe et cette création demeure risquée (seuil de capital minimal, responsabilité des entrepreneurs individuels), ce qui freine la croissance des PME. Les règles comptables leur sont inadaptées ;
- Les PME ne disposent que d'un accès réduit aux marchés publics (en France, 21 % seulement de ces marchés sont attribués aux PME). Il paraît essentiel que les PME puissent être associées plus simplement aux procédures d'appel d'offres des marchés publics ;

- Comparativement aux grandes entreprises, les PME ne disposent que d'un accès réduit aux sources de financement. Le marché du capital développement leur est peu accessible et les marchés financiers ne leurs sont pas adaptés. En l'absence de sources de financement diversifiées, les PME rencontrent plus de difficultés que les grandes entreprises à se développer ;
- Les PME rencontrent de nombreux obstacles lorsqu'elles envisagent de mettre en place des échanges transfrontaliers, même si ces échanges demeurent dans les frontières de l'Union européenne.

Les domaines politiques énumérés ci-après ont été définis en vue d'obtenir des réactions sur un certains nombre de sujets particuliers. Ils ne préjugent cependant pas de la structure du futur «Small Business Act» pour l'Europe et ne prétendent pas non plus être exhaustifs.

1. UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DES PME

La Commission s'est donnée pour stratégie ambitieuse de concevoir une meilleure réglementation et a pour objectif de réduire les charges administratives découlant du droit communautaire de 25 % d'ici à 2012. Cependant, les PME supportent toujours une charge réglementaire et administrative disproportionnée par rapport aux entreprises de plus grande taille. Dans ce contexte:

1.1 La définition européenne actuelle des PME empêche-t-elle de cibler correctement les mesures de soutien à la croissance des PME?

Oui Non Sans opinion

1.2 En plus de l'application systématique des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans la législation (voir question 6.2), serait-il utile de concevoir et d'appliquer différemment la législation, en fonction de la taille de l'entreprise (en prévoyant, par exemple, des redevances réduites, des exigences moindres concernant l'établissement de rapports, des seuils ou des périodes de transition plus longues)?

Très utile Peu utile Sans opinion
 Utile Inutile

1.3a Considérez-vous que la législation communautaire directement applicable dans certains domaines génère des contraintes administratives disproportionnées et non-nécessaires pour les PME ?

Oui Non Sans opinion

1.3b Exclure les PME de l'application directe de la législation communautaire concernée constituerait-il la solution ?

Oui Non Sans opinion

Pas nécessairement.

1.4 Serait-il utile pour les PME de prévoir des dates communes d'entrée en vigueur pour l'ensemble de la législation les concernant et/ou de publier un texte annuel annonçant la législation à venir ?

Très utile Peu utile Sans opinion



Utile



Inutile

1.5 Pensez-vous qu'il serait utile d'instaurer des mesures ciblées supplémentaires pour alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les PME?



Oui



Non



Sans opinion

1.6 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires?

2. PLACER LES PME AU PREMIER RANG DE LA SOCIÉTÉ

Garantir que la société reconnaisse pleinement le rôle des entrepreneurs

Le manque d'esprit d'entreprise et de capacité de croissance des PME ont été identifiés comme des obstacles importants entravant le développement de la compétitivité et de la croissance en Europe. Le rôle des PME de l'UE en tant qu'importantes sources d'emploi, de croissance économique et d'innovation devrait être mieux reconnu par la société. Des études qui montrent que 45 % des Européens voudraient devenir leur propre patron contre 61 % aux États-Unis prouvent qu'un travail important reste à faire pour promouvoir l'entreprise comme un choix de carrière. Dans ce contexte:

2.1 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de prendre des mesures supplémentaires au niveau des États membres ou de l'UE pour stimuler l'esprit d'entreprise au travers des systèmes d'enseignement?



Oui



Non



Sans opinion

2.2 L'esprit d'entreprise est-il suffisamment développé dans les programmes scolaires?



Oui



Non



Sans opinion

Plus que l'esprit d'entreprise, qui relève avant tout du tempérament de chaque individu, il convient de repenser l'enseignement pour que les programmes scolaires apportent aux élèves les compétences qui leur permettront d'entreprendre.

Ainsi, au-delà des connaissances de base nécessaires, il semble impératif que les programmes scolaires incluent la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, l'accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative, la capacité à travailler en groupe, la maîtrise de technologies comme Internet, la maîtrise de l'anglais, l'apprentissage de l'économie et le développement de la créativité. Ces apprentissages semblent essentiels pour assurer le développement des qualités entrepreneuriales des élèves européens.

2.3 Pensez-vous que le rôle que les médias doivent jouer pour lutter contre les stéréotypes sociaux négatifs vis-à-vis de l'entreprise soit:



Très important



Peu important



Sans opinion



Important



Sans importance

2.4 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

Sur un plan plus pratique, malgré de récentes améliorations, y-compris la mise en œuvre de la Directive services à partir de 2009, qui oblige les Etats Membres à simplifier et à rationaliser leurs procédures et démarches administratives, créer une nouvelle entreprise ou transmettre une entreprise existante peut toujours s'avérer trop compliqué. Les PME européennes doivent acquérir en particulier les connaissances et les compétences qui sont indispensables pour la réussite de toute transmission d'entreprise. Il importe également de traiter du problème de la faillite d'entreprise ainsi que des réactions négatives qui y sont liées et d'offrir une deuxième chance aux entrepreneurs ayant connu l'échec, sans avoir commis de fraude. Dans ce contexte:

2.5 Serait-il important de réduire davantage le délai et les frais nécessaires pour immatriculer une entreprise? (facultatif)

Oui Non Sans opinion

2.6 Pensez-vous qu'il soit utile de proposer des mesures supplémentaires pour faciliter la transmission d'entreprise et traiter les faillites? (facultatif)

Très utile Peu utile Sans opinion
 Utile Inutile

2.7 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

Plusieurs pistes peuvent être explorées pour simplifier les démarches administratives auxquelles les PME doivent faire face.

Parmi les mesures qui pourraient être étudiées par la Commission européenne, il convient de mentionner :

- la simplification des règles de création des sociétés dans chaque Etat membre ;
- l'allègement des contraintes administratives et des formalités devant être réalisées par les sociétés (publications aux greffes, insertions dans des journaux locaux...). Des registres centralisés, accessibles par Internet pourraient alléger considérablement ces formalités et contribuer à assurer une meilleure protection des créanciers ;
- la mise en place du statut de la SPE qui a vocation à devenir une forme souple et facilement accessible pour l'exercice par une société européenne de son activité dans d'autres pays membres et pour la création de joint venture en Europe ;
- la simplification de la comptabilité des PME, tout particulièrement pour les toutes petites entreprises (moins de 20 salariés). En effet, les règles comptables auxquelles ces sociétés sont soumises sont lourdes et souvent inutiles.

Aider les PME à acquérir les compétences dont elles ont besoin

Les capacités et les compétences sont vitales pour les PME, en particulier dans le secteur de l'artisanat. Cependant, les PME subissent souvent les effets de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et ne bénéficient pas des possibilités offertes par la mobilité transfrontalière pour renforcer leur potentiel de compétences. Elles souffrent en particulier d'une exploitation limitée des technologies de l'information et de la communication (TIC). En effet, elles ne possèdent pas les capacités nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies et éprouvent des difficultés à trouver leur voie dans la pléthore des systèmes de gestion et des TIC. Dans ce contexte:

2.8 Les systèmes d'éducation européens fournissent-ils les compétences de base requises par les entrepreneurs? (facultatif)

Oui Non Sans opinion

2.9 Dans quelle mesure le dispositif actuel de reconnaissance des qualifications mis en place au niveau européen est-il adéquat? (facultatif)

Très adéquat Peu adéquat Sans opinion
 Adéquat Inadéquat

2.10 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de concevoir des programmes de mobilité transfrontalière, pour les entrepreneurs et les apprentis? (facultatif)

Très nécessaire Peu nécessaire Sans opinion
 Nécessaire Non nécessaire

2.11 Serait-il utile de concevoir, au niveau de l'UE, un programme visant à approfondir les compétences numériques des entrepreneurs? (facultatif)

Très utile Peu utile Sans opinion
 Utile Inutile

2.12 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

3. AMÉLIORER L'ACCÈS des PME AUX MARCHÉS

Aider les PME à dépasser le cadre de leur marché local et à mieux tirer parti du marché unique

Le marché unique garantit l'accès des entreprises à un marché commun élargi fonctionnant selon un ensemble de règles communes. Cependant, il apparaît clairement que les PME n'utilisent pas le potentiel que leur offre le marché unique. 8 % d'entre elles seulement font état d'activités d'exportation. Pour s'attaquer à ce problème, la Commission européenne va proposer un statut de « société privée européenne ». Toutefois, les PME ne disposent pas de l'information nécessaire sur les opportunités commerciales ou sur les règles en vigueur dans les autres États membres. Par ailleurs, elles éprouvent aussi des difficultés à se conformer aux règles fiscales ainsi qu'à participer à la normalisation, au niveau européen, qui représente pourtant un passeport leur permettant de faire des affaires à l'étranger et d'innover. Dans ce contexte:

3.1 Quels sont les domaines dans lesquels les standards ne sont pas encore largement applicables et qui pourraient bénéficier aux PME? (facultatif)

3.2 Pensez-vous qu'il soit utile d'accroître la participation des PME et de leurs organisations représentatives dans les travaux de normalisation et d'améliorer la diffusion des normes? (facultatif)

Très utile Peu utile Sans opinion
 Utile Inutile

3.3 Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'améliorer la situation des PME dans le domaine de la fiscalité directe et indirecte? Si oui, quelles mesures seraient les plus importantes? En particulier, faudrait-il revoir les règles applicables en matière de TVA? (facultatif)

Il pourrait être choisi, pour alléger la fiscalité sur les entreprises les plus petites, de les soumettre à un régime fiscal spécifique. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé que les impôts directs soient, pour les plus petites structures générant un chiffre d'affaires peu élevé, remplacés par un unique prélèvement libératoire calculé uniquement sur la base des recettes encaissées et des recettes décaissées.

3.4 Quelles mesures supplémentaires pourriez-vous proposer pour aider les PME à mieux exploiter le potentiel du marché unique, y compris dans les pays de l'EEE et dans les pays candidats à l'adhésion? (facultatif)

Pour faciliter l'accès des PME aux marchés et favoriser leurs activités hors de leurs marchés, il pourrait être envisagé d'utiliser l'effet d'entraînement que les grandes entreprises peuvent avoir pour les PME : des programmes pourraient être mis en œuvre pour faciliter le recours des grandes entreprises européennes à des PME de leur Etat membre ou de tout autre état de l'UE. A titre d'exemple, en France, le programme « Passerelle » permet aux grandes entreprises publiques et privées qui souhaitent acheter le produit ou le service d'une PME innovante, de bénéficier d'une aide pour financer l'adaptation de l'offre de la PME à leurs propres besoins. Il pourrait également être envisagé de réduire les délais de paiement à destination des PME.

Faciliter l'accès des PME aux marchés publics

La valeur des marchés publics pour l'ensemble de l'UE est estimée à approximativement 16 % du PIB, ce qui représente un marché considérable. Quelque 42 % de la valeur des contrats de marchés publics situés au-delà des seuils prévus pour l'applicabilité des directives communautaires sont déjà octroyés à des PME. La Commission européenne est convaincue que, si des quotas de marchés publics réservés aux PME ne sont pas nécessaires, il faut en revanche résoudre certaines difficultés pratiques pour améliorer les performances des PME lorsqu'elles participent à des marchés publics. Dans ce contexte:

3.5 Estimez-vous nécessaire d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics ? (facultatif)



Oui



Non



Sans opinion

Alors que de nombreux pays ont mis en place des mécanismes de préférence particulière, comme les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Corée, l'accès des PME aux marchés publics en Europe demeure encore limité. Ces marchés représentent pourtant de grandes opportunités de croissance et de développement pour les PME. En France, à titre d'exemple, l'Etat passe chaque année plus de 130 milliards d'euros de commandes aux entreprises, dont 2 milliards d'euros pour la recherche et le développement. Améliorer l'accès des PME à ces marchés devrait donc être une priorité, en ayant recours aux moyens suivants :

- faciliter la participation des PME aux appels d'offres en organisant ceux-ci, ainsi que les réponses sur Internet ;
- privilégier les PME dans l'attribution des marchés publics de recherche et de développement ;

- favoriser les PME innovantes, en introduisant des critères sur la part de recherche et développement qu'elles réalisent, en fonction de leur secteur d'activité (défense, santé, numérique, biotechnologies...)

3.6 Une plus grande transparence concernant les offres de marchés publics dans l'UE qui se situent en-deçà des seuils de publication, constituerait-elle une différence importante (par exemple, via l'utilisation d'une base de données volontaire diffusant des informations sur les avis de marchés publics, de bases de données centrales dans les Etats Membres, ou via l'utilisation élargie de plateformes électroniques)? (facultatif)



Oui



Non



Sans opinion

3.7 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

Encourager les PME à tirer parti des opportunités qui se présentent à l'extérieur du marché unique

Les marchés en croissance rapide, situés tant dans le voisinage de l'UE que plus loin, présentent également un potentiel non exploité pour de nombreuses PME européennes, mais celles-ci y ont difficilement accès. Les dispositions réglementaires et légales complexes, les obstacles linguistiques et culturels, le manque de connaissances sur le marché potentiel et les difficultés à s'associer aux bons partenaires sont des problèmes à résoudre.

3.8 De manière générale, comment aider les PME à se développer au niveau mondial? Quels pays/secteurs devraient être prioritaires? (facultatif)

Il n'existe semble-t-il pas de pays ou de secteurs à privilégier en particulier puisque les opportunités de croissance peuvent varier selon les activités des PME et leurs ressources internes. Néanmoins, il paraît essentiel d'assurer qu'aucun pays/secteur ne soit rendu inaccessible aux PME en raison de charges administratives trop lourdes, de financements insuffisants, de concurrence trop fortes des grandes entreprises publiques ou privées. La levée de ces obstacles à l'activité des PME leur permettra d'être en mesure de saisir les opportunités qui se présenteront à elles.

3.9 Est-il nécessaire de créer des « Centres européens d'entreprises » (European Business Centres) dans certains pays à croissance rapide? (facultatif)



Oui



Non



Sans opinion

Oui, ces centres pourraient faciliter l'implantation des PME européennes dans ces pays. Ils contribueraient à faciliter le développement des activités des PME sur des marchés méconnus des pays, en leur donnant un accès à l'information et une aide quant à la pratique des affaires dans ces zones.

3.10 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de concevoir de nouveaux programmes pour aider les PME à pénétrer ces marchés, suivant l'exemple de «Gateway to Japan» et de l'«Executive Training Programme»? (facultatif)



Oui



Non



Sans opinion

Pourquoi pas, s'il s'agit de fournir des outils spécifiquement orientés à destination des PME pour leur permettre de mieux connaître leurs marchés cibles.

4. AMÉLIORER L'ACCÈS DES PME AU FINANCEMENT ET À L'INNOVATION

Améliorer l'accès des PME au financement, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national

Créer une entreprise ou la développer exige des fonds et trouver le bon type de financement peut constituer une difficulté majeure pour les PME européennes. D'une part, la crainte du risque décourage les investisseurs et les banques de financer la création de PME. D'autre part, les PME auraient tout avantage à acquérir une meilleure compréhension des questions financières et ont besoin d'un soutien réel lorsqu'elles font appel au financement extérieur. L'UE offre d'ores et déjà une aide aux PME, sous des formes diverses: subventions, prêts et, parfois, garanties. Cette aide est fournie soit par le biais du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), soit grâce aux Fonds structurels (y-compris l'initiative JEREMIE). Par ailleurs, en plus des nombreuses possibilités d'aides d'Etat déjà disponibles pour soutenir les PME, la Commission élabore actuellement de nouvelles règles applicables en la matière afin d'accroître les possibilités de soutenir les PME et de simplifier les procédures (« Règlement d'exemption par catégorie »). Dans ce contexte:

4.1 Comment améliorer les politiques et les instruments publics visant à faciliter l'accès des PME au financement (par exemple: sensibilisation, procédures, coût ou meilleure adaptation des produits)? (facultatif)

Il semble essentiel, pour soutenir leur croissance, d'élargir les possibilités de financement des PME. Peu d'acteurs du capital-développement sont capables et intéressés à financer les petites et moyennes entreprises à un stade un peu avancé de leur expansion. De plus, beaucoup d'entreprises familiales rechignent à chercher du capital à l'extérieur, et plus encore à entrer en Bourse. Ces réticences freinent la croissance des PME et de l'emploi.

Il faudrait envisager que dans chaque pays européens, les PME puissent avoir accès à un marché facilement accessible comme l'Alternative Investment Market (AIM) créé en 1995, qui capitalise 5 milliards d'euros . Ces marchés doivent permettre aux PME de s'introduire en Bourse en respectant des exigences assouplies, tout en garantissant un minimum de transparence et de sécurité aux investisseurs.

Pour assurer le succès de ces marchés, il convient d'alléger les contraintes d'accès en matière de comptabilité et de flottant minimum et d'assouplir et simplifier les délais et quotas d'investissement des fonds de capital investissement.

Par ailleurs, il faut chercher dans chaque Etat membre à attirer les financements des fonds et des banques vers les PME. Le capital-risque est davantage financé par les particuliers ; Il finance très peu les PME. Cela s'explique par le fait que les taux de rendement depuis dix ans du capital risque en Europe se situent entre 0 et 5 % par an, alors que le LBO varie entre 15 et 20 % par an. Diverses mesures doivent être recherchées au sein des Etats membres pour y remédier (demander aux banques de faire connaître leur ratio de refus de crédit aux PME, permettre aux compagnies d'assurance d'investir dans les PME tout ou partie des contrats en déshérence...)

4.2 Quels sont les principaux problèmes auxquels les PME sont confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder aux différents programmes d'aides communautaires, tels que le 7e programme-cadre de recherche et de développement technologique, le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) ou les Fonds structurels (dont l'initiative JEREMIE)? (facultatif)

4.3 Quels sont les obstacles principaux rencontrés par les PME pour accéder au micro-crédit (moins de 25000 euros)? (facultatif)

4.4 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

Pour faciliter la gestion de la trésorerie des PME, il pourrait également être proposé d'encadrer plus strictement à l'échelle communautaire le respect des délais de paiement

On constate de grandes inégalités en Europe puisque, en 2005, les délais de paiement atteignaient en France en moyenne 66 jours, contre 52 en Grande-Bretagne, 47 en Allemagne, 40 aux Pays-Bas, 36 en Suède, et 26 en Norvège. Les créances clients représentent 25 % en moyenne du bilan des PME françaises contre 8 % en Allemagne.

Malgré la directive de 2000 visant à sanctionner les retards de paiement, les sanctions demeurent faiblement appliquées et les délais de paiement pénalisent fortement la trésorerie des PME. En France, le délai de paiement moyen de la grande distribution est de 120 jours.

Depuis janvier 2008, l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes de surveillance des banques, dites « Bâle II », impose aux banques un taux en fonds propres plus élevé lorsque la solvabilité de l'emprunteur est faible, ce qui provoque des difficultés accrues d'accès au crédit bancaire pour les PME en attente de paiement.

Il pourrait être envisagé que les délais de paiement aux PME soient ramenés à moins de 30 jours à compter de la date de livraison, ce qui reviendrait non pas à remettre en cause la liberté du commerce, mais à en préciser les conditions d'exercice. La publication des délais de paiement des groupes cotés pourrait être imposée.

Il pourrait également être envisagée de réduire le délai de remboursement de la TVA aux PME à 10 jours, afin de favoriser les remontées de trésorerie vers les PME.

Encourager une économie de la connaissance

Les PME doivent devenir plus compétitives en renforçant leur potentiel d'innovation, lorsqu'elles développent de nouveaux produits et services ou pour trouver des manières plus efficaces de les produire. Les nouvelles idées doivent être correctement protégées si l'on veut que leur inventeur ne soit pas perdant et les PME doivent savoir comment procéder à cet égard. Dans ce contexte:

4.5 Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'aider les PME à traiter des questions de protection des droits de propriété intellectuelle, d'améliorer la sensibilisation et de fournir aux PME des services de protection de leurs innovations? (facultatif)



Très nécessaire



Peu nécessaire



Sans opinion



Nécessaire



Non nécessaire

4.6 Quels sont les principaux problèmes auxquels les PME sont confrontées dans l'utilisation des brevets? (facultatif)

La protection des droits de propriété intellectuelle est difficile pour une PME, car elle suppose le suivi régulier des enregistrements, des renouvellements nécessaires et des mises à jour (par exemple, pour l'utilisation d'une même marque pour une nouvelle classe de produits). Cette protection suppose des démarches complexes et longues, et les PME ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour un tel suivi.

4.7 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires concernant l'accroissement de la capacité d'innovation des PME? (facultatif)

5. TRANSFORMER LES DÉFIS DE L'ENVIRONNEMENT EN OPPORTUNITÉS POUR LES PME

Le changement climatique, l'épuisement des sources d'énergie et le développement durable constituent des défis majeurs pour les PME qui se doivent d'adopter des modes de production et des modèles économiques plus durables, à l'instar des entreprises de plus grande taille. Cependant, la demande en produits et services respectueux de l'environnement ouvre aussi la voie à de nouvelles opportunités commerciales. Or, le déficit d'information, l'insuffisance au niveau du savoir-faire et la rareté des ressources financières et humaines constituent un défi spécifique aux PME pour, d'une part, satisfaire à la législation en matière d'environnement et, d'autre part, tirer pleinement parti des occasions offertes par les nouveaux marchés «verts» et une plus grande efficacité énergétique. Dans ce contexte:

5.1 Comment les PME pourraient-elles tirer parti au mieux de mesures liées à une politique industrielle durable, telles que des normes volontaires pour des produits particulièrement respectueux de l'environnement? (facultatif)

Les PME ont tout intérêt à être associées aux réflexions actuelles sur les questions environnementales, sur les sujets de politique industrielle et plus généralement sur les questions de responsabilité sociale de l'entreprise. Si l'un des risques majeurs pesant sur la croissance réside dans l'indisponibilité, l'insuffisance ou les coûts de l'énergie, a contrario, une politique énergétique active est nécessaire. Les PME, actives dans ces secteurs, ont vivement intérêt à être associées pleinement à ces problématiques.

5.2 Serait-il utile de concevoir des programmes d'appui communautaires pour des audits énergétiques au sein des PME? (facultatif)

- | | | |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Très utile | <input type="checkbox"/> Peu utile | <input type="checkbox"/> Sans opinion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Utile | <input type="checkbox"/> Inutile | |

5.3 Pensez-vous qu'il soit nécessaire de faciliter l'accès des PME au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)? (facultatif)

- | | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Très nécessaire | <input type="checkbox"/> Peu nécessaire | <input type="checkbox"/> Sans opinion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nécessaire | <input type="checkbox"/> Non nécessaire | |

5.4 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)

6. RENFORCER L'APPLICATION DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DES PME

La Charte européenne des petites entreprises, la politique moderne pour les PME et plusieurs conclusions du Conseil ont défini un certain nombre de principes qui constituent la base des politiques pour les PME, aux niveaux tant européen que national, et qui sont désormais solidement ancrés dans la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Ces principes, notamment l'approche «Pensez aux PME d'abord» doivent devenir irréversibles et être systématiquement appliqués, aux niveaux communautaire et national, dans l'élaboration et l'application des réglementations, la consultation systématique des représentants des PME, l'évaluation de l'incidence sur les PME de la législation en cours d'adoption ou la mise à disposition d'un appui spécifique aux PME, et ce conformément à la stratégie pour la croissance et l'emploi. Dans ce contexte:

6.1 Quelle serait la bonne manière de convenir des principes de la politique des PME dans l'ensemble de l'UE et de garantir leur application, aux niveaux tant de l'Union européenne que des États membres? Y a-t-il encore un potentiel non exploité dans le processus de la Charte européenne des petites entreprises? (facultatif)

Il convient d'encourager les PME à prendre part, plus activement, à la préparation de la politique les concernant, tant au niveau national, qu'au niveau communautaire. Ainsi, la consultation des PME et de leurs représentants, ainsi que des organisations syndicales paraît indispensable pour recueillir leur avis sur les réformes envisagées, sur les mesures en place et l'évaluation de leur impact. En cela, ce questionnaire accessible à tous par le biais d'un formulaire à retourner en ligne semble aller dans la bonne direction.

6.2 Serait-il utile d'appliquer systématiquement les principes de subsidiarité et de proportionnalité au niveau européen pour renforcer encore l'application du principe «Pensez aux PME d'abord»? (facultatif)



Oui



Non



Sans opinion

6.3 Proposeriez-vous que soient traités d'autres obstacles ou questions supplémentaires? (facultatif)